

COMPTE RENDU

COMMISSION ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT URBAIN DU 10 DECEMBRE 2020

Présents en visioconférence

Mesdames et Messieurs DALON Olivier, BESANCON Colette, GRILLON Robert, LOYSEAU David, CLEMENT Alain, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, CUGNEZ Jean-Pierre, BURTAUX Michel

Excusés

MEYER Georges, CHARLES Muriel.

<u>Assiste à la réunion</u> : Madame Curie Laurence (DGS), Monsieur CECCHETTANI (Directeur APASAD), Madame PERREY (NEOLIA)

Monsieur DALON ouvre la séance et remercie les participants. Il indique que les membres du Conseil des sages sont invités à cette commission au regard du premier point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de résidence séniors
- Projet d'extension de l'école élémentaire et restauration scolaire JEANNEY
- Points divers

PRESENTATION DU PROJET DE RESIDENCE AUTONOMIE

Le contexte :

M CECCHETTANI, Directeur de l'APASAD présente les contours d'une résidence autonomie (foyer logement). C'est un mode d'hébergement adapté entre le logement individuel et l'EHPAD. Cette structure est donc composée de logements totalement équipés et autonomes allant du T1 au T3. Chaque résident pourra disposer s'il le souhaite d'un espace de restauration collective et d'animation, en outre, une « maitresse de maison » est présente 24h/24 afin d'assurer la sécurité des résidents. (Voir document résidence autonomie).

Néolia est le maitre d'ouvrage de l'opération (le constructeur et le propriétaire). Le bâtiment est ensuite loué à l'APASAD qui sous-loue aux différents résidents. Cet établissement bénéficie de l'agrément du Département du Doubs qui finance un certain nombre de services.

Madame PERREY présente le projet de construction localisé dans le quartier des Jonchets à proximité de l'ADAPEI. C'est un bâtiment de 2 étages + combles composé de 24 logements tous dotés d'un balcon ou d'une terrasse de 10 m2.

Le rez-de-chaussée accueille la salle de restauration, une cuisine pédagogique, un salon ainsi qu'une buanderie et un point informatique ainsi qu'une terrasse collective couverte d'environ 35m2 et des logements T 1.

Les étages supérieurs sont accessibles avec ascenseur et desservent les autres logements. A chaque étage un espace de convivialité est aménagé.

Madame NUNHOLD s'interroge sur le montant des loyers. Il est indiqué qu'il s'agit de logement social classique avec des plafonds de ressources qui sont appliqués. Pour un T2 le loyer s'élèvera vraisemblablement aux alentours de 700 € (maximum) hors charges. Ce montant de loyer ne comprend pas les services supplémentaires tel que le repas, les soins au domicile ou le ménage comme cela peut se faire dans du logement classique.

Concernant le nombre de personnes travaillant dans la structure, M CECCHETTANI indique que rien n'est encore définit mais l'idéal serait 4 à 5 personnes cela dépendra de la convention avec le Département.

Madame NUNHOLD s'interroge aussi sur l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives. Il est indiqué que cela fera notamment partie du rôle de la « maitresse de maison ».

Monsieur BURTAUX souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'isolation acoustique et thermique des logements. Cette dimension est prise en compte puisqu'il s'agit d'un bâtiment répondant nécessairement aux normes actuelles.

L'ensemble des salles de bains seront adaptés et les logements seront dotés de sols souples.

Les membres de la commission valident le projet, les détails relatifs à la construction seront abordés au fur et à mesure de l'avancement de ce projet en lien avec le Conseil des Sages particulièrement intéressé par ce programme.

Monsieur DALON remercie Monsieur CECCHETTANI et Madame PERREY pour leur présentation et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

EXTENSION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ECOLE DANIEL JEANNEY

L'école élémentaire Daniel JEANNEY regroupe en 2020, 15 classes et 250 élèves (en 2009 on dénombrait 157 élèves).

Au sein de l'établissement est implanté la restauration scolaire qui accueille les élèves de la maternelle toute proche et les élémentaires. Sont inscrits à la restauration scolaire 52 élémentaires et 36 maternelles (77 sont présents chaque jour et sont accompagnés de 6 animateurs).

Nous avons ouvert une quinzième classe à l'école Jeanney en septembre 2020. Nous avons installé cette classe dans un « Algéco» en location. En l'état actuel, il n'existe pas de solution pour accueillir une nouvelle classe, toutes les salles ayant été déjà mobilisées pour le dédoublement des classes de CP et CE1.

Par ailleurs, la restauration scolaire atteint sa capacité d'accueil maximum.

Dans ce contexte, les conditions de travail des élèves et des enseignants mais aussi des équipes de la restauration scolaire tendent à se dégrader, déficit d'espace pour faire des activités par groupe, espace restauration saturé donc bruyant avec peu de possibilité d'instaurer des temps d'animations plus calmes tant pour les grands que pour les petits (maternelles).

Objectif:

L'objectif est donc de réaliser d'ici la rentrée 2021, deux salles de classes, une salle de périscolaire et une extension de la restauration scolaire.

Compte tenu des délais de réalisation et des contraintes, le projet consiste à réaliser :

- 2 salles de classes d'environ 50 m2 sous le préau en privilégiant l'ossature bois.
- Une salle de restauration scolaire en extension du bâtiment d'environ 35 m2 en ossature bois. Réaménagement complet des salles (liaison entre les espaces, restructuration de l'office...).
- Une salle de périscolaire d'environ 57 m2 sous le préau en ossature bois.
- Réalisation de deux préaux (un dans chaque cours) en bois également.

Budget prévisionnel:

uge	et previsionnei.		
		HT	TTC
•	Ossatures bois	158 347 €	190 019 €
•	Chauffage	10 000 €	12 000 €
•	Peinture intérieures	9 167 €	11 000 €
•	Sol	16 667 €	20 000 €
•	Electricité	16 667 €	20 000 €
•	Menuiseries extérieures	15 000 €	18 000 €
•	Menuiseries intérieures	9 167 €	11 000 €
•	Maçonnerie	2 500 €	3 000 €
•	Maitrise d'œuvre	24 000 €	28 800 €
	TOTAL	261 515 €	313 819 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) sur HT :

Financeurs	Taux %	Montant €
DETR	30%	78 455 €
P@C Département	15%	39 227 €
Région PLAN D'ACCELERATION	15%	39 227 €
A L'INVESTISSEMENT REGIONAL		
Ville	40%	104 606 € (+TVA 52 304 €)

Ce programme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 15 décembre afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

L'ensemble de ces travaux ont été présentés à la fois aux enseignants et aux équipes de la restauration scolaire. Le principe d'un self-service pour les élèves de l'école élémentaire a par ailleurs été acté.

Il est précisé qu'une alternative en bâtiment préfabriqué pour réaliser une nouvelle restauration scolaire complète a été étudiée puis abandonnée au regard du coût, environ 600 000 €, de la faible valeur « développement durable »des matériaux et de la pérennité des bâtiments.

Les membres de la commission valident ce programme.

N'ayant pas de questions diverses M DALON clôt la commission et remercie l'ensemble des participants.

L'ensemble des documents présentés en commission sont joints à ce compte rendu et sont consultables sur le site internet de la commune.